



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

OMI

Question écrite n° 47162

Texte de la question

M. Gerard Leonard appelle l'attention de M. le ministre delegue a la ville et a l'integration sur les difficultes susceptibles d'etre provoques par l'utilisation, depuis quelques temps deja, du formulaire de l'Office des migrations internationales (OMI) pour les visites medicales des etrangers. En effet, ce formulaire redige en francais et en anglais, comporte une erreur de traduction, la question « pour les femmes, etes-vous enceinte ? » y etant traduite par « for women, are you medication ? ». Les femmes etrangeres qui ne maitrisent pas la langue francaise pouvant etre induites en erreur, il serait souhaitable de rectifier le formulaire utilise par l'OMI. Il lui demande si des dispositions seront adoptees tres prochainement en ce sens.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appele l'attention de monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration sur une erreur de traduction figurant sur le formulaire utilise par l'Office des migrations internationales (OMI) pour les visites medicales des etrangers. Ce document, a usage strictement interne, en principe rempli par le migrant, devait etre utilise par le medecin au moment de la visite. L'erreur portee sur le document (« Prenez-vous des medicaments ? » au lieu de « Etes-vous enceinte ? » dans la version francaise) n'a a l'evidence pas pu avoir de consequence medicale, le medecin ayant de toute facon besoin de ces deux renseignements. Le formulaire incrimine n'a jamais ete utilise de maniere systematique, mais a titre experimental, quelques semaines seulement. L'erreur de traduction ayant ete signalee par les medecins utilisateurs, les instructions necessaires ont ete donnees des 1994 pour que ces documents, effectivement erronees, soient detruits afin de prevenir toute utilisation.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47162

Rubrique : Etrangers

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 207

Réponse publiée le : 7 avril 1997, page 1820